



< <http://www.fondationbrigittebardot.fr/s-informer/especes-sauvages/la-chasse/chasse-a-courre> >

Accueil > S'informer > Espèces sauvages > Chasse

LA CHASSE À COURRE

Une cruauté indigne de notre époque !

En 2005, la Fondation Brigitte Bardot est à l'initiative d'une proposition de loi visant à interdire la pratique de la chasse à courre, à cor et à cri présentée par le député Jean Marsaudon à l'Assemblée Nationale. Dans notre pays, les Français sont majoritairement opposés à cette chasse, ainsi 73% des français se sont prononcés contre la chasse à courre (sondage IFOP de mars 2005).

Inutilité de la chasse à courre

En France, la chasse à courre est autorisée du 15 septembre au 31 mars. Elle compte environ 389 équipages répartis sur 68 départements. Ce mode de chasse utilise approximativement 17 000 chiens et 6 000 chevaux. La majorité des équipages est située en région Nord-ouest et Sud-ouest. Malgré ces chiffres, **la chasse à courre ne contribue pas à la gestion des populations chassées car les prélèvements sont moindre : 1300 cerfs chassés à courre** contre 36 000 tués lors de la saison de chasse 2002-2003 ; 800 chevreuils contre 460 000 ; 400 sangliers contre 440 000 et environ 400 renards tués et 650 lièvres.

Une mort cruelle

Ce n'est pas la quantité des animaux tués qui est révoltante mais la manière dont ils sont chassés. Est-il nécessaire de décrire la souffrance de l'animal poursuivi pendant plusieurs heures, épuisé, rattrapé et mis à terre par les chiens, achevé sans ménagement et donné en pâture à la meute lors de la curée ? De plus en plus, les médias relatent des incidents survenus lors de chasses à courre ; les faits concernent le plus souvent la manière dont l'animal est achevé. L'opinion publique est généralement choquée par la cruauté de cette mise à mort.

Perturbations écologiques

Ce mode de chasse intervient en pleine période de gestation et de mises bas des espèces animales chassées. En effet, pour les animaux sauvages la période des naissances débute au printemps. Pour les sangliers, les renards, les mises bas commencent en mars-avril. Pour les lièvres et les lapins, les naissances peuvent débuter dès février et s'étaler jusqu'en août. Pour les cerfs, les naissances débutent en avril et celles des chevreuils en mai. Le passage des équipages (chevaux, chiens, trompes) perturbe également toutes les espèces animales présentes sur le territoire particulièrement lors de la période de gestation et de mise bas. De plus, pour les oiseaux, on se trouve en pleine période de reproduction et en début de nidification.



Sécurité publique

La pratique de la vénerie représente un réel danger pour les populations. Est-il utile d'évoquer ce « droit de suite » au nom duquel les équipages se permettent d'aller traquer et abattre leur gibier jusque dans les propriétés privées ?

Récemment encore, des chasses à courre se sont terminées en pleine ville, dans des jardins privés et parfois même dans des cours d'écoles. Les communes situées en bordure de forêt sont les plus touchées. Ainsi, les administrés et leurs enfants doivent continuer à vivre tranquillement alors qu'à leur porte s'agitent une meute de chiens prête à attaquer, ainsi que plusieurs chevaux et un animal sauvage acculé. Les maires de ces communes, gardiens de la sécurité publique, ne doivent pas attendre un coup de sabot, une morsure de chiens ou une charge de cerf pour réagir.

Par ailleurs, la mise à mort de l'animal ayant lieu le plus souvent à l'arme à feu, comment éviter qu'un tir de fusil n'atteigne un habitant ? De plus en plus de « bavures » sont à déplorer.

Rapport Bateson (Physiological effects of hunting red deer) 1997

Le professeur Bateson décrit les effets physiologiques observés chez des cerfs chassés pendant une longue période de chasse : diminution des ressources en glucides dans les muscles, dégradation du tissu musculaire et augmentation de la sécrétion d'endorphine. De fortes concentrations en cortisol (hormone du stress) associée à un stress physiologique et psychologique extrême ont été trouvées.

